

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 5

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 5.

Lausanne, le 15 Mars 1870.

XV^e Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). (*Suite.*) L'armée suisse et le projet d'organisation militaire fédérale. (*Suite.*) Rapport du général commandant en chef de l'armée des Etats-Unis au secrétaire de la guerre. — Nouvelles et chronique.

FRAGMENTS.

Ch. I. — FORTIFICATION DE CAMPAGNE.

(*Suite.*)

ORDRE ÉTENDU. — Il est des cas, au contraire, où un bataillon doit s'étendre pour donner moins de prise au feu de l'ennemi, ou pour défendre à la manière des tirailleurs, une position de difficile accès. L'introduction dans les armées des armes de précision rendra peut-être cet ordre habituellement nécessaire en première ligne.

Pour prendre l'ordre étendu, on commandera, le bataillon étant déployé à la manière ordinaire :

- 1° pour ouvrir les rangs ;
- 2° par le flanc droit et le flanc gauche ;
- 3° à gauche et à droite, marche !

Et la manœuvre s'exécutera comme à l'école des chasseurs § 4, avec cette différence qu'on ne mettra que deux pas d'une file à l'autre, du moins en bataille, et que les hommes du second rang resteront derrière ceux du premier, chacun à chacun.

Ce ne sera que pour border un ravin, un ruisseau, etc., que les files pourront s'ouvrir davantage et les hommes du second rang entrer dans le premier. C'est qu'alors le bataillon tout entier se transforme par la nécessité des circonstances en une bande de véritables tirailleurs.

Mais en plaine les files ne prendront que deux pas d'intervalle, et comme ce sera la règle il n'est pas nécessaire d'indiquer cette distance dans le commandement, chacun sachant ce qu'il doit faire.

Les hommes du second rang restent derrière ceux du premier pour que l'ordre conserve quelque consistance, et pour que le front offre toujours plus de vide que de plein ; car tel est le but de cette formation qui donnera au bataillon une étendue de 320 ou 350 pas au lieu de 120 qu'il a dans l'ordre ordinaire.

Le ralliement au drapeau se fera à la course, au signal convenu. Chacun reprend sa place à mesure qu'il arrive et le bataillon se retrouve formé comme avant.